

E.2.1 ACTION EN FAVEUR DU SPORT

5

## AIDE AU FONCTIONNEMENT DES PISCINES OUVERTES AUX SCOLAIRES



### NATURE ET OBJECTIFS DE L'AIDE

Aider les collectivités qui assument les frais de fonctionnement d'une piscine ouverte aux scolaires (écoles élémentaires, collèges et lycées)

### BÉNÉFICIAIRES

Communes ou Groupement de Communes

### CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (quantitatifs et qualitatifs)

- Nombre d'élèves accueillis (élémentaires, collégiens, lycéens)
- Nombre de séances dans l'année

### TAUX D'INTERVENTION - CUMUL MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

Crédit réparti par la Commission Permanente en fonction du nombre d'élèves accueillis dans l'ensemble des piscines.  
Plancher de subvention : 75 €.

### PIÈCES À FOURNIR

Formulaire spécifique

### DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction des Sports  
Service des Partenariats

### DATE LIMITE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Date fixée chaque année

E2

